

ÇA S'EST PASSÉ À SERRIÈRES-SUR-AIN ... LA FÊTE DU LAC 2012

Le 28 juillet s'est déroulée notre 4^{ème} édition de la fête du lac, tout était prêt, il ne nous a manqué que le beau temps !

Restons positif : grâce à toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation de cette manifestation, nous avons pu démontrer qu'avec une poignée de personnes dotées à l'envie de réussite, nous sommes capables d'accueillir un bon nombre de visiteurs pour un si petit village. Les participants ont pu se rassasier de la *jam-balaya* proposée par « DU SOLEIL DANS LA CUISINE » ou « se caler » à notre service de restauration rapide.

Comme l'année dernière nous avons voulu accompagner cette manifestation d'un concert qui, grâce à nos artistes déchaînés, nous a offert un spectacle enchanté du monde de la musique malgré les intempéries. Merci à MICKAEL, SOWATT et Arnaud COLIGNON pour leur prestation.

Rendez vous en 2013, le 27 juillet prochain, pour la 5^{ème} édition ... ensemble nous sommes capables de tout, alors soyons fou !

Le bureau de Serrières-Animation



HABITANTS DE SERRIÈRES-SUR-AIN
NOTEZ LE PROCHAIN RENDEZ VOUS POUR VOUS ET VOS INVITÉS ...
CE SERA LE SAMEDI 27 JUILLET 2013

SERRIÈRES, MERPUIS, MALAVAL, SONTTHONNAX LE VIGNOBLE site internet : <http://www.serrieres-sur-ain.com>



SOMMAIRE DU N°10

Page 1 :
Le mot du maire
Vœux : rendez-vous le 6 janvier 2012

Page 2 :
Pour la libre administration des communes
Un article du journal LE PROGRÈS

Page 3 :
Le Noël des enfants et des anciens 2012
DéTECTEUR de fumées : séance d'information
Le cinquième président
Naissance
Mariage
Départs de la commune
Bienvenue aux nouveaux habitants

Page 4 :
Des cabanes dans les arbres aux Taillets
Le lotissement des "entrepôts"
Comité d'Animation de Serrières-sur-Ain

Page 5 :
Affouage : lots tirés au sort
Affouage : limitation des lots à 15 stères
Vers de nouveaux travaux de voirie
Prenons soin de nos anciens
Le bureau de l'AFP autorisée
Chauffage : suites de l'enquête du CCAS
Une chambre funéraire à Jujurieux

Page 6 :
Ouverture de la mairie
Permanences de Mario Borrioni
Fleurissement : Le Vieux Logis
L'AGEK recherche ...
Sécurité routière : ralentisseur de Merpuis

Page 7 :
Immobilier à l'abandon
Tarifs communaux 2013
La mairie investit dans un défibrillateur

Page 8 :
Fête du lac : du 28 07 2012 vers le 27 07

LE MOT DU MAIRE

Par Christian Bardet



Financièrement, 2012 aura été une bonne année pour la commune : avec le projet de cabanes dans les arbres sur le plateau LES TAILLETS qui sera lancé à l'automne 2013 et dont l'aboutissement est prévu début 2014, et avec la vente d'une 5^{ème} parcelle à proximité du lotissement des Entrepôts.

Cette année a aussi vu la création de notre Association Foncière Pastorale (AFP). Cette AFP dont on parlait déjà il y a 10 ans, et qui s'est enfin concrétisée lors de la réunion constitutive du 20 juillet en présence de nombreux propriétaires avec l'assistance très efficace de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA). En septembre un arrêté du Préfet de l'Ain a permis à cette AFP d'acquiescer le statut d'association syndicale autorisée, ce qui lui ouvre le droit de percevoir des subventions de l'État ou des collectivités territoriales, mais aussi un appui dans son administration et sa comptabilité, au même titre qu'une commune. Mais surtout ce statut permet à notre AFP de remettre en exploitation des prairies laissées depuis des années en état d'abandon agricole par leurs propriétaires, très souvent par contrainte (les parcelles voisines n'étant elle-même plus entretenues) mais parfois délibérément.

Les nouveaux résidents du lotissement des Entrepôts se sont installés dans leurs 4 maisons neuves. Des travaux importants d'entretien de voirie ont également été réalisés et d'autres, encore plus importants, sont en projet pour 2013. Les réalisations qui viennent d'être énumérées plaident une fois de plus contre tous ceux qui prétendent que nos petites communes rurales ne peuvent pas fonctionner à la satisfaction de leurs citoyens et surtout contre ceux qui s'acharnent à détruire leur libre administration.

À ce sujet, nous vous avons déjà beaucoup parlé du regroupement forcé, à l'initiative du Préfet, des 4 Communes du Haut Bugey vers la Communauté de Communes d'Oyonnax. Le Maire-Adjoint Jean Michel BOULME, vice-président de la Communauté de Communes des Monts Berthiand, tout comme sa présidente, Denise MAISSIAT, se sont beaucoup investis contre ce projet. Malheureusement ce 24 décembre nous avons reçu du Préfet son arrêté du 17 décembre 2012 fixant le projet de périmètre d'une Communauté issue de la fusion des Communautés de Communes d'Oyonnax, du Lac de Nantua, des Monts Berthiand et de la Combe du Val - Brénod.

Les conseils municipaux des 38 communes concernées disposent maintenant d'un délai de 3 mois pour émettre un avis. Sans un avis majoritaire des 38 communes concernées s'exprimant contre ce périmètre, plus rien ne s'opposerait à la décision du Préfet. La CCMB serait alors absorbée contre son gré, dès le 1er janvier 2014, dans une Communauté de Communes de plus de 60 000 habitants, donc susceptible de devenir Communauté d'Agglomération d'Oyonnax. La Commune de Serrières-sur-Ain et toutes celles du canton d'Izernore y perdraient la maîtrise de leur urbanisme. Je vous souhaite malgré tout de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez vous le dimanche 6 janvier à 15 h pour la cérémonie des vœux.

Christian BARDET

SERRIÈRES-SUR-AIN
VOEUX 2013 DE LA MUNICIPALITÉ
Ce sera le dimanche 6 janvier 2013 à 15 h.
Les habitants sont cordialement invités.
Salle polyvalente

LES ÉLUS DE SERRIÈRES-SUR-AIN UNIS AVEC LA POPULATION POUR LA LIBRE ADMINISTRATION DES COMMUNES

par Jean Michel BOULMÉ,

Maire-Adjoint de Serrières-sur-Ain,
Vice-président de la Communauté de Communes des Monts Berthiand,
Délégué au Syndicat Mixte du Pays du Haut Bugey

En rupture avec la tradition républicaine de libre administration des communes, la loi de réforme territoriale du 16 décembre 2010 voulue par le président SARKOZY (mais adoptée à deux voix de majorité seulement par le Sénat de l'époque, pourtant à très large majorité de droite !) a donné aux Préfets des pouvoirs extraordinaires. A l'inverse des promesses qu'elle a pu faire quand elle était l'opposition, la majorité du président HOLLANDE a pris la totale responsabilité d'appliquer une loi qui n'est qu'un déni de démocratie. Et ordre a été donné par le ministre Manuel VALLS aux grands commis de l'Etat d'utiliser jusqu'au bout les pouvoirs discrétionnaires que cette loi scélérate leur a donné pour imposer leur forme de planification territoriale contre l'avis des élus du peuple et au mépris de l'avis des citoyens, dont la consultation a été soigneusement interdite, que ce soit par référendum, ou à l'occasion des municipales de mars 2014.

Après l'avoir déjà fait du temps du ministre RICHERT en décembre 2011, j'ai re-défendu la survie de la C.C.M.B. chez le nouveau ministre Manuel VALLS lors d'une audience au ministère de l'intérieur le 13 novembre 2012. Puis, le 22 novembre, avec Christian Bardet et Denise Maissiat, nous avons rencontré la sous-préfète de Nantua pour tenter de lui démontrer le bien fondé de notre refus de voir la CCMB absorbée par la future agglomération d'Oyonnax. Une délégation a pu ensuite le 3 décembre, à l'initiative du comité citoyen du canton d'Izernore pour la défense de la démocratie communale, rencontrer le Préfet pour lui remettre les 1300 premières signatures rejetant la fusion. Et le 17 décembre, c'était chez la ministre LEBRANCHU que je participais une dernière fois à une délégation pour la liberté des communes en matière de coopération intercommunale.

Est-ce un hasard si ce même jour à Bourg-en-Bresse était pris par le Préfet de l'Ain l'arrêté de périmètre que nous redoutions : alors que le Syndicat Mixte du Pays du Haut Bugey, avec 5 délégués pour la CCMB, ne compte au total que 24 membres dans son conseil syndical, la « créature » du préfet groupement des 38 mêmes communes aurait elle un conseil communautaire de 78 délégués ... Certains d'entre eux risqueraient de ne pas prendre la parole une seule fois en 6 ans de mandat à raison de 4 conseils communautaires par an : où est la démocratie ?

Le gouvernement a-t-il voulu ce jour là nous prouver sa détermination, puisque le même jour, malgré la menace de démission de plusieurs centaines de Maires, adjoints et conseillers municipaux de la Loire Mme Lebranchu annonçait l'absorption par l'agglomération de Roanne des communautés dont des représentants, 2 conseillers généraux, participaient aussi à notre délégation ?

Si ce n'est pas un hasard, le gouvernement se trompe, et si les 1300 premières signatures n'ont pas suffi, la mobilisation s'amplifiera encore : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des

droits et le plus indispensable des devoirs » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin 1793, article 35).

L'ensemble de la délégation venue de tous les coins de France, et composée d'élus de toutes sensibilités politiques, a exprimé son indignation et sa colère, et j'ai finalement déclaré au représentant de la ministre qu'ils voulaient contraindre les populations et les élus à des fusions qu'ils refusent, et ceci dans la précipitation, dès le 1^{er} janvier 2014. Cette précipitation devrait, nous dit-on, éviter de « polluer les municipales de mars 2014 ». Mais au nom de quelle conception de la République, les électeurs seraient-ils empêchés de trancher la question ?

C'est déjà un déni de démocratie que d'imposer cette fusion contre la volonté des populations, mais en outre, à moins de vouloir l'explosion, on peut se demander s'il est politiquement très sage de bâillonner la majorité des citoyens en décidant de passer ainsi en force, 2 mois seulement avant les municipales de mars 2014 ?

Jean Michel BOULMÉ,

Ci-dessous l'article du journal Le Progrès sur la délégation du 3 décembre



INFORMATIONS IMPORTANTES DE LA MUNICIPALITÉ

ANCIENS LOGEMENTS LAISSÉS À L'ABANDON ...

Le Plan d'occupation des Sols prévoit la possibilité de transformer une ancienne exploitation agricole en deux logements. Certaines anciennes fermes ont été rénovées, d'autres sont en cours de rénovation.

Malheureusement beaucoup d'immeubles qui ont autrefois été des logements se détériorent désormais : les murs se lézardent, les toitures s'abîment et risquent de s'effondrer, et parfois même sont susceptibles d'entraîner, tôt ou tard, dans leur dégradation, celle d'un logement mitoyen en bon état.

La commune de Serrières sur Ain ne peut qu'inciter vivement les propriétaires à les rénover, ou alors, à vendre ces anciens logements vacants en vue d'une rénovation.

Le conseil municipal étudierait éventuellement toute proposition qui lui serait faite pour se porter acquéreur de ces anciens logements devenus vacants, ou granges ou bâtiments agricoles non utilisés.

Pour ceux d'entre eux entraînant de gros travaux, une bonne base de discussion serait, par exemple, le coût de la rénovation de la toiture.

TARIFS 2013

La trésorerie de la commune le permettant, en ces temps difficiles pour tant de ménages, la municipalité a eu la volonté de n'augmenter aucun des tarifs.

Nous avons été obligés par la loi de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif ... les variations sont minimales :

- Elles sont nulles pour celui qui consomme 120 m³
- Elles se traduisent par une légère augmentation pour plus de 120 m³
- Elles se traduisent par une légère diminution pour moins de 120 m³

INVESTISSEMENT DANS UN DÉFIBRILLATEUR

Les 3 et 4 mars 2012, ce sont 11 personnes qui avaient été formées aux premiers secours grâce au stage organisé par SERRIÈRES-ANIMATION, et c'est maintenant un défibrillateur qui sera mis à la disposition des habitants. Une subvention de 50% qui nous a été accordée sur sa réserve parlementaire par la sénatrice Sylvie GOY-CHAVANT nous a décidé à réaliser cette acquisition. La présence de ce défibrillateur sera particulièrement sécurisante lors de nos manifestations festives diverses. Son installation est prévue courant janvier et elle sera située sous le préau de la mairie.

CABANES DANS LES ARBRES LE PROJET TOURISTIQUE DES TAILLETS SUR LES RAILS

Le permis d'aménager sollicité par le porteur du projet Jean Paul GAY a été accepté. Il porte sur 9 cabanes perchées dans les arbres, dont une avec accessibilité pour personnes handicapées. Jean Paul GAY, qui avait souhaité une ouverture courant 2013 pense désormais que ce sera plutôt pour le début de 2014.

C'est le jeudi 8 novembre 2012, à Dijon, que l'acte de vente définitif par la commune de SERRIÈRES-SUR-AIN d'une parcelle de sa zone naturelle d'aménagement touristique « LES TAILLETS » a été signé. Après repérage des emplacements futurs et le bornage effectué par le géomètre Guy de FRAMONT c'est finalement un lot de 19 118 m² qui avait été retenu par l'acheteur au prix de 15 €/m².

Avec à la clé un chèque de 286 770 € net (taxes et frais notariaux déduits) c'est à plusieurs titres pour notre commune une très bonne opération. Cette parcelle se situe juste au dessus des roches grillagée du BÉTET et offre donc une vue imprenable sur le lac et l'île CHAMBOD. Elle était classée en « zone naturelle d'aménagement touristique » par notre Plan d'Occupation des Sols depuis l'approbation de celui-ci, le 16 octobre 2001. Elle était cependant recouverte d'une friche impénétrable. Grâce au lancement de ce projet, la parcelle a été rendue accessible par l'entreprise DREUMONT de CEYZERAT qui a été le mieux disant sur l'appel d'offre pour la réalisation des travaux. Courant janvier ce seront les réseaux d'eau potable, EDF et TELECOM qui seront réalisés ainsi qu'une finition bicouche du chemin d'accès. Les travaux de viabilisation d'un montant d'environ 65 000 € profiteront également à la viabilisation future du reste de la parcelle communale d'une surface de 25 000 m².

LES ENTREPONTS

Les 4 constructions du lotissement dit LES ENTREPONTS sont maintenant achevées et habitées. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux propriétaires ...

- Daniel MONNET,
- Michel BICHAT et Françoise THOMAS
- Romain OLIVIER et Cécile LIEVIN
- Jérémy BATAILLE et Amélie FIGUERES ainsi que leur enfant Timothée

Par ailleurs, une nouvelle parcelle, située hors lotissement, au dessus de la route de CHALLES, a été vendue à Mr Philippe REINEX. L'acte de vente a été signé le jeudi 25 Octobre 2012 et la parcelle de 745 m² viabilisée a été vendue 37 250 €.

COMITÉ D'ANIMATION SERRIÈRES-SUR-AIN

MERCI AU COMITÉ D'ANIMATION DE SERRIÈRES-SUR-AIN

Pour l'édition de la fête du lac 2012 ...

Par un soir de juillet, à cheval sur les toits,
Un vrai tonnerre de Brest,
avec des cris de putois
Allumait ses feux d'artifice ...

Et, sur nos dos
Tombaient des trombes d'eau ...
NON !

Le conseil municipal remercie tous les volontaires qui ont monté et démonté les chapiteaux



DÉPART DE MARC ET JACQUELINE

Comment ne pas aborder le départ de notre Marc et de Jacqueline qui, depuis 2 ans, ont œuvré très activement au sein de notre comité. Une première question nous vient à l'esprit : et comment on fait maintenant ?

Trêve de plaisanterie, au nom du comité nous vous souhaitons bon vent à vous deux ... que votre voilier prenne le bon cap !

Le bureau du Comité d'Animation de Serrières-Sur-Ain

AFFOUAGE .. LOTS ATTRIBUÉS PAR TIRAGE

En prévision des coupes d'affouage qui seront distribuées fin 2013, 2 chemins vont être ouverts par une entreprise de TP pour accéder aux coupes situées à MELIN. Début 2013, les arbres situés en bordure de ces chemins devront donc être coupés en prévision de ces travaux. Ils seront cubés par l'agent de l'ONF (après le départ de M BULLIFON, l'ancien agent de l'ONF sur notre secteur, c'est Mme Christelle GALETTI qui a pris le poste) puis répartis en lots équitables. Ces lots seront ensuite attribués par tirage au sort. Les personnes de la commune qui sont intéressées doivent s'inscrire au plus tard le 15 janvier 2013, sachant qu'elles s'engagent à réaliser ces coupes dès le premier trimestre.

LES COUPES D'AFFOUAGE LIMITÉES À 15 STÈRES

Mme Christelle GALETTI nous rappelle que les coupes d'affouage ne sont pas une obligation de la commune, mais un service qu'elle rend aux habitants qui se chauffent au bois. Sachant que la commune ne possède pas une surface importante de bois de chauffage, et sachant qu'il faut 40 ans pour qu'une forêt se régénère et pour qu'elle soit de nouveau exploitable, les coupes seront limitées à 15 stères. Les bois récoltés ne sont destinés ni à être vendus, ni partir à l'extérieur de la commune. Ils ne sont prévus que pour une contribution partielle au chauffage des foyers de Serrières-sur-Ain utilisant ce combustible.

Il est également rappelé que chaque bénéficiaire d'un affouage est tenu de sortir tout le bois coupé et de ne laisser aucun bois qui n'est pas marqué dans sa coupe ... l'agent de l'ONF y veillera.

VOIRIE ... LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME

L'entretien de la voirie est un poste important dans notre commune. Dans notre dernière édition de juin 2012, nous évoquions déjà le programme de travaux de 48 000 € pris en charge par la CCMB. Depuis cette date le conseil municipal a décidé le lancement d'un nouveau programme pour début 2013 d'un montant de 59 300 €. Il s'agira essentiellement de revêtement bicouche de chemins ou portions de chemin en terre battue : Chemin de la SERRA pour y desservir les résidences principales et secondaires, Chemin d'ANGINE (en partie haute uniquement), Chemin des ENTREPONTS pour desservir le lotissement, Chemin de MALAVAL dans sa partie haute encore brute, ainsi que pour la boucle située à l'ouest. Nous bénéficierons alors d'une voix montante et d'une voix descendante, chacune en sens unique.

BRÈVES

PRENONS SOIN DE NOS ANCIENS

Un sac de 20 kg de sel a été distribué aux anciens de la commune pour qu'ils puissent saler leur trottoir et leurs escaliers, ou, le cas échéant, demander ce service à un voisin plus valide. Le geste a pour but d'éviter que nos seniors se cassent un bras, une jambe ou pire. Ils méritent toute notre attention. Souhaitons leur une bonne année 2013.

L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE A ÉLU SON BUREAU

Lors de son assemblée générale d'automne 2012, l'Association Foncière Pastorale autorisée de Serrières-sur-Ain a élu son bureau définitif : Yves BARDET, Isabelle BOULME, Roger MA, Albert LIOCHON, Gérard PUPUNAT, et Yves-Claude TENANT sont donc les 6 membres titulaires élus. Les 2 membres suppléants sont Paul BOZONNAT et Declan JONES. Rappelons que le bureau est constitué de 6 membres élus et d'un membre de droit représentant la commune. C'est Christian BARDET, maire de Serrières-sur-Ain qui s'acquiesce de cette nouvelle tâche. Ainsi composé, le bureau s'est immédiatement mis au travail avec l'aide précieuse de Delphine GUDIN, de la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain) qui est conseillère pastorale à la chambre d'agriculture. Le périmètre définitif est en cours de finalisation, mais nous sommes d'ores et déjà agréablement surpris de l'importance du nombre d'exploitants agricoles intéressés par notre projet.

Après l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu en mairie de Serrières-sur-Ain le 25 janvier 2013, nous serons en mesure de présenter notre budget 2013 à Monsieur le Préfet à la mi-février. Rappelons encore que, notre Association Foncière Pastorale étant autorisée par un arrêté préfectoral, nous bénéficierons de l'expertise de Monsieur BERTHE, comptable au trésor public de PONCIN.

ENQUÊTE CHAUFFAGE DU CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui en avait distribué environ une soixantaine a reçu 23 réponses à son questionnaire. Le résultat de l'enquête montre 18 réponses positives pour un groupement fuel (28 000 L), 6 réponses positives pour une éventuelle commande groupée de bois coupé et livré (38 stères) mais une seule réponse positive pour des granulés et une autre pour du gaz. Sur la base de ces réponses, le CCAS propose 2 livraisons groupées pour le fuel pour 2013 et il étudiera la possibilité d'un groupement éventuel pour le bois. Les personnes qui n'ont pas répondu peuvent encore se faire connaître en mairie.

OUVERTURE D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE À JURJURIEUX

Les pompes funèbres et marbrerie ALLARDET viennent d'ouvrir une chambre funéraire accessible par code, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. Cette chambre funéraire est équipée de 3 salons et d'une chambre réfrigérée pouvant accueillir 4 corps, le tout sur une surface de 350 m². Sont aussi disponibles les articles funéraires sauf les fleurs naturelles ou artificielles. Téléphone : 04 74 36 88 01

BRÈVES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC LE VENDREDI DE 14 H À 19 H.

En dehors de cette plage horaire il est possible d'obtenir un rendez-vous en écrivant à la Mairie ou alors ...

en appelant le maire au
06 12 76 88 96

en téléphonant à la mairie au
09 62 62 30 03

par fax à la mairie au
04 74 50 80 11

Par message électronique envoyé à notre adresse mail :

mairieserrieressurain@wanadoo.fr

DES RENSEIGNEMENTS SE TROUVENT ÉGALEMENT SUR LE SITE INTERNET

<http://www.serrieres-sur-ain.com>.

PERMANENCES DE MARIO BORRONI EN 2013

Le Conseiller Général de notre canton assurera ses permanences en mairie de Serrières-sur-Ain, de 17 h 30 à 18 h 30, les mardis suivants : 22 janvier, 26 février, 16 avril, 21 mai, 18 juin, 16 juillet, 17 septembre, 22 octobre et 3 décembre 2013

FLEURISSEMENT DU CANTON

Cette année, c'est la salle des fêtes de Matafelon qui a accueilli la cérémonie de remise des prix pour le fleurissement du canton, le vendredi 23 novembre.

C'est sans surprise à Jacqueline GUILLEMAUD que le premier prix 2012 dans la catégorie Hôtels restaurants a été remis pour Le Vieux Logis situé à MERPUIS. Roger MA de Serrières a également été distingué pour le fleurissement de sa maison.

L'AGEK RECHERCHE DES "FAMILLES E.K.'EAU CITOYENNES !"

Suite aux nettoyages des bords de la rivière d'Ain ces 3 dernières années, l'Association de Gestion des Espaces Karstiques (AGEK) poursuit la sensibilisation dans les six communes partenaires du programme "Protéger les eaux dans les gorges de l'Ain".

Ainsi, en 2013, ce programme passe à une étape, innovante et conviviale, avec et pour les habitants : "les ateliers E.K.'EAU citoyens". "E.K." pour Espaces Karstiques, c'est à dire nos montagnes calcaires, dont l'eau est si rare, précieuse et fragile... A travers 3 ateliers au choix, il s'agira pour les familles volontaires d'apprendre de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'eau, puis de les tester à la maison. Ces 3 ateliers proposés s'intitulent :

- "Jardiner sans produit chimique",
- "Faire le ménage en limitant les produits chimiques",
- "Faire sa lessive sans produit chimique".

Ces ateliers sont ouverts à un petit groupe de familles-volontaires ; toute la famille, parents comme enfants, peut participer, pour agir ensemble dans la bonne humeur. 4 à 5 rencontres entre février et juin sont prévues, en commençant par une visite spéciale de la grotte de Corveissiat.

Aussi, l'AGEK recherche une vingtaine de familles, pour ces Ateliers.

Pour préserver notre belle rivière d'Ain et l'eau de ses affluents, participez aux "Ateliers E.K.'EAU citoyens" !

Info sur : <http://agek.ain.free.fr>

Renseignements/inscription : 04 74 51 81 19 ou 06 28 32 50 38

par mail : agek.contact@orange.fr

Emmanuel HYVERNAT, responsable de l'AGEK

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Par Christian Bardet

Une demande de subvention avait été faite à l'État dans le cadre du programme 2012 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux mais notre demande avait été rejetée. Une réunion avait alors été initiée par Mario BORRONI, notre Conseiller Général avec Messieurs ZUCHERRO, DUPARCHY, et moi-même pour étudier la possibilité d'obtenir des subventions du Conseil Général. Notre dossier pour la mise en place d'un ralentisseur à l'entrée de Merpuis a reçu un accueil favorable. Nous savons déjà que nous recevrons du Conseil Général la subvention demandée. Nous pensons que la réalisation se fera en 2013.

LE VIEUX LOGIS *photographie Rémi Faure*

LE NOËL DES ENFANTS ET DES ANCIENS

Les anciens et les enfants du village de Serrières-sur-Ain étaient réunis ce samedi 15 décembre à la salle communale par le Centre Communal d'Action Sociale qui avait organisé à leur intention un après-midi festif.



Les anciens de plus de soixante dix ans ont reçu un cadeau et ont partagé avec les enfants et les parents une bûche de Noël. Chacun des enfants de moins de quatorze ans a reçu un cadeau sous forme d'un bon d'achat et d'un sachet de gourmandises de Christian Bardet, maire et des membres du CCAS.

INFORMATION DÉTECTEUR DE FUMÉE ET MONOXYDE DE CARBONE (CO)

SERRIÈRES SUR AIN - ANIMATION vous propose le vendredi 25 janvier 2013 à 20h00 à la salle des fêtes pour une séance d'information sur les risques liés aux incendies et intoxication au monoxyde de carbone et l'utilité d'implantation de détecteur au domicile. Nous vous proposerons en fin d'information de profiter d'une commande groupée pour les habitants de Serrières sur Ain. Pour information la mise en place de détecteur de fumée dans toutes habitations sera obligatoire à partir de mars 2015.

Des membres de l'association vous accompagneront afin de permettre une installation optimum à votre domicile ..

La vie n'a pas de prix !

Cyrille Minard



BRÈVES

UN 5^{ème} PRÉSIDENT POUR SERRIÈRES-SUR-AIN

Après Denis MARTINET, président de la Société de Chasse, Cyrille MINARD, président de Serrières-Animation, Raymond Richonnier, président de la Société de pêche de Noire Fontaine, et Christian BARDET, président du Centre Communal d'Action Sociale, Gérard PUPUNAT a été élu président de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Serrières-sur-Ain. Le conseil municipal lui souhaite pleine réussite.

NAISSANCE

La nouvelle benjamine de la commune est Maëlle Minard depuis le 1^{er} novembre 2012, date de sa naissance.



EN SEPTEMBRE, ÉPOUSE QUI IL TE PLAÎT ...

C'est le 1^{er} septembre 2012 que Monsieur le Maire Christian BARDET a uni Isabelle et Yves BARDET.

POPULATION

DÉPARTS DE LA COMMUNE :

Messieurs ou Mesdames ARSIC, LE-GROS, MAUGIER, et ROCCA

BIENVENUE AUX NOS NOUVEAUX HABITANTS :

Michel BICHAT et Françoise THOMAS ; Romain OLIVIER et Cécile LIEVIN ; Jérémy BATAILLE et Amélie FIGUERES ainsi que leur enfant Timothée ; Kevin BARTHET et Nabil OULDALI ; Pierre BOUQUET et Myriam BENOIT.